

Commission : Sommet de l'UE sur les Risques et la Sécurité Civile

Problématique : Quelles politiques de coordination de la sécurité civile européenne pour protéger les populations des catastrophes naturelles et industrielles/humaines ?

Auteur : France

La France, nation fondatrice de l'Union européenne et membre actif de nombreuses institutions internationales telles que l'ONU, l'OTAN ou la banque mondiale est une république démocratique présidée par Emmanuel Macron dont le premier mandat a débuté en 2017. Le président Macron appartient au parti Renaissance. Seconde plus grande puissance européenne, notre budget alloué à l'Europe était de 27,2 milliards d'euros en 2023. Un montant qui représente 18,5% des contributions des Etats membres et ce grâce à l'importance du PIB français qui est le septième au monde (2 958 milliards de dollars en 2021). Depuis la création de l'Union européenne, notre nation a toujours été un acteur majeur dans la coordination de la sécurité civile européenne. Par exemple, lors des incendies de forêt dévastateurs en Grèce à l'été 2021, la France a envoyé des pompiers et des avions de lutte contre les incendies pour aider les autorités grecques à maîtriser les flammes et à protéger les populations locales.

Dans le contexte actuel, marqué par un réchauffement climatique rapide et intense, il est nécessaire d'améliorer la coordination de la sécurité civile européenne. En effet, cette dernière est confrontée à une diversité de risques importante : des catastrophes naturelles telles que les séismes et les inondations aux risques industriels comme les accidents chimiques. Face à ces défis, la coordination des efforts au niveau européen est essentielle pour assurer une réponse efficace et protéger les populations vulnérables. Or, une coordination de la sécurité civile européenne implique un partage des ressources et des moyens à l'échelle internationale. De plus, les méthodes qu'il faut employer pour prévenir les risques font également débat. Par exemple, à la différence de l'Allemagne, la France soutient le nucléaire qui permet une grande production d'énergie et une faible émission de gaz à effet de serre. Cette alternative aux énergies fossiles permet à la France de répondre à ses besoins énergétiques tout en luttant contre le réchauffement climatique.

Avec un engagement financier significatif dans la prévention et la gestion des crises, la France démontre sa détermination à assurer la sécurité des populations face aux menaces croissantes. Nos politiques préventives et nos capacités d'intervention rapide ont permis de réduire l'impact des catastrophes naturelles telles que les inondations, les sécheresses et les tempêtes. Par exemple, en 2013, lorsque des inondations majeures ont frappé plusieurs pays d'Europe centrale, la France a envoyé des équipes de secours pour soutenir les opérations de sauvetage dans ces régions touchées. La mise en place de politiques de coordination pour la sécurité civile européenne permettraient une meilleure préparation et des réponses plus efficaces face aux catastrophes naturelles et industrielles. De plus, une meilleure coordination des Etats permettrait une réduction des pertes humaines et matérielles.

La France affirme son engagement à renforcer les politiques visant à protéger les populations des catastrophes naturelles et industrielles à travers son soutien aux accords et traités internationaux qui visent à renforcer la coopération entre les États membres de l'Union européenne dans le domaine de la sécurité civile. Par exemple, notre nation est signataire de la convention de l'Union européenne sur l'assistance en cas de catastrophe majeure ou de crise majeure, qui vise à faciliter la mobilisation rapide de l'aide entre les États membres en cas de besoin. La France a également activement participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la directive sur l'évaluation et la gestion des risques d'inondation européens. La France proposera donc pendant les débats plusieurs collaborations et accords internationaux afin de renforcer la sécurité civile européenne.

La France proposera ainsi la mise en place de réglementations strictes et des mesures de contrôles efficaces sur les sites de production et les usines pour assurer la sécurité des installations et protéger les populations contre les dangers industriels/chimiques potentiels.

La France proposera aussi un accord pour intensifier les efforts de recherche et de développement dans le domaine de la prévention des catastrophes. Cela pourrait inclure le développement de technologies innovantes pour la détection des risques naturels et industriels, ainsi que des investissements dans la formation et l'équipement des équipes d'intervention d'urgence.

La France proposera également la création d'une brigade d'intervention civile européenne spécialisée dans la gestion de catastrophes naturelles et industrielles.

La France, en tant que nation fondatrice de l'Union européenne, soutient fermement la mise en place de politiques de coordination renforcée de la sécurité civile européenne. Nous mettrons donc tout en œuvre pour mettre en place des moyens rapides et efficaces pour coopérer en cas de crise.